

Le prélèvement SEPA via la DSN

Le choix du prélèvement SEPA par la DSN est une action volontaire du déclarant, qui doit chaque trimestre générer un « bloc de versement » et un « composant de versement » par contrat.

Pour pouvoir être prélevé, il convient de paramétrer le code 05 (« prélèvement SEPA interentreprises ») dans la rubrique : S21.G00.20.010 (« Mode de paiement ») dans votre logiciel de paie.

Pour que Generali puisse effectuer le prélèvement, il est indispensable de nous faire parvenir le mandat de prélèvement complété de vos coordonnées bancaires, daté et signé avec un RIB. Ce mandat est à remettre à Generali ainsi qu'à votre organisme bancaire.

Vous trouverez sur notre page web :

<https://www.generalifrance.fr/entreprise/service-encaissement-et-dsn/>

le mandat téléchargeable et le formulaire complémentaire à nous faire parvenir.

L'envoi de flux mensuels de la DSN n'a pas de conséquences sur la périodicité de paiement de vos cotisations via la DSN, qui reste, conformément aux conditions générales de votre contrat, trimestrielle chez Generali.



Ne rien inscrire dans la rubrique S21.G00.55.002 « **Type de population** » ; à ne pas confondre avec le « code population » figurant sur la fiche de paramétrage DSN en ligne sur le portail Net-Entreprises.

Guide de paramétrage prélèvement SEPA

Bloc S21.G00.20 – Versement OPS – Recouvrement trimestriel

Référence DSN	Libellé DSN	Paramétrage	Exemple
S21.G00.20.001	Identifiant organisme de protection sociale	Code organisme	AGEN01
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	Ne pas renseigner	-
S21.G00.20.003	BIC	Coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel sera effectué le prélèvement	
S21.G00.20.004	IBAN	Coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel sera effectué le prélèvement	
S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant total des cotisations de votre contrat GENERALI	1 500,00€
S21.G00.20.006	Date de début de la période de rattachement	Date de début de la période au titre de laquelle les cotisations ont été établies	20210101
S21.G00.20.007	Date de fin de la période de rattachement	Date de fin de la période au titre de laquelle les cotisations ont été établies	20211231
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Ne pas renseigner	-
S21.G00.20.010	Mode de paiement	Code « 05 » : « prélèvement SEPA interentreprises »	05
S21.G00.20.011	Date de paiement	X trimestres	16022021
S21.G00.20.012	SIRET payeur	Si établissement payeur différents : ne pas renseigner Sinon, saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur	

Guide de paramétrage prélèvement SEPA

Bloc S21.G00.55 – Composant de versement par contrat

Référence DSN	Libellé DSN	Paramétrage	Exemple
S21.G00.55.001	Montant versé	Montant total du versement trimestriel affecté au contrat Prévoyance, Santé ou Retraite en S21.G00.55.03	1 500,00 €
S21.G00.55.002	Type de population	Ne pas renseigner	-
S21.G00.55.003	Code d'affectation	Référence du contrat auquel se rattache ce composant	Votre numéro de contrat
S21.G00.55.004	Période d'affectation	Saisissez la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant	2021T04

La calendrier des prélèvements SEPA via la DSN

1^{er} Trimestre N

Mi-Mai année N

2^{ème} Trimestre N

Mi-Août année N

3^{ème} Trimestre N

Mi-Novembre année N

4^{ème} Trimestre N

Mi-Février année N+1



Les contrôles permettant le prélèvement SEPA

Generali procède au prélèvement dès lors que:

- Vos flux DSN ont bien été réceptionnés
- Le statut du contrat est en cours
- Le montant total des cotisations déclarées est égal au montant du bloc versement.
- La Modalité de cotisation est en prélèvement, «05-Prélèvement SEPA»

Exemple: Déclarations attendues au titre du 1^{er} trimestre 2025

Mois de déclaration	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Cotisations par salarié	Cotisation 01/2025 (1)	Cotisation 02/2025 (2)	Cotisation 03/2025 (3)
Période d'affectation S21.G00.55.004			2025T01
Montant versé S21.G00.55.001			(1) + (2) + (3)

Les cotisations seront prélevées à échéance trimestrielle



Dans le cas où, vous avez demandé un prélèvement mais que les quatre conditions ne sont pas réunies, le prélèvement ne s'effectuera pas et vous recevrez par courrier ou par mail une facture vous demandant de vous acquitter de votre cotisation via notre plateforme de télépaiement.

Le mode opératoire d'accès à notre plateforme est disponible sur notre page WEB :

<https://www.generali.fr/entreprise/service-encaissement-et-dsn/>